

INFORMATION CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE SPIGES

Ce courriel s'adresse aux responsables des mesures ANQ des cliniques de réadaptation et des cliniques de psychiatrie pour adultes ainsi que de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence

Berne, le 24 septembre 2026

ANQpsy&reha : adoption du format SpiGes et des définitions à partir de l'année de mesure 2026

Mesdames, Messieurs

Comme déjà annoncé en [juillet 2025](#), l'ANQ a adopté, à partir de l'année de mesure 2026, le format SpiGes pour les mesures spécifiques à la réadaptation et à la psychiatrie. L'ANQ reprend ainsi les désignations des variables ainsi que les définitions des cas et des sites de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de SwissDRG AG.

Quelles en sont les implications pour les mesures ANQ ?

Un changement important concerne le regroupement des cas sur une période de 18 jours. À compter de l'année de mesure 2026, cette règle s'applique également aux données de mesure ANQ relatives à la réadaptation et à la psychiatrie. En cas de réadmission au cours de cette période, il convient de transmettre, pour la mesure ANQ, les données d'admission du premier séjour ainsi que les données de sortie du deuxième ou dernier séjour. Vous trouverez des informations détaillées sur les nouvelles définitions et prescriptions dans les documents suivants:

RÉADAPTATION	PSYCHIATRIE
Manuel des procédures et des données 2026	Définition, contrôle & saisie des données (modèle) PA PEA

Vérification anticipée des données vivement recommandée

Les données de l'année de mesure 2026 doivent être transmises dans les délais habituels : jusqu'au 28 février 2027 pour la réadaptation et jusqu'au 7 mars 2027 pour la psychiatrie. En raison des changements prévus, il est essentiel de vérifier vos propres données suffisamment tôt et avec soin. Nous vous prions donc d'utiliser, au plus tard **le 15 octobre 2026**, la fonctionnalité de téléchargement des données en cours d'année sur les tableaux de bord [RehaCom-pass](#) et [moniQ 2.0](#).

Vous pourrez ainsi tester les nouvelles définitions suffisamment tôt et identifier d'éventuelles difficultés ou problèmes. Veuillez signaler les problèmes correspondants dans les meilleurs délais au bureau de l'ANQ :

- Réadaptation : rehabilitation@anq.ch
- Psychiatrie : psychiatrie@anq.ch

Retours d'expérience concernant la mise en œuvre du regroupement des cas

Il ressort de différents retours de cliniques psychiatriques que la mise en œuvre du regroupement des cas pour les données de mesure de l'ANQ entraîne une charge de travail supplémentaire considérable. Certains ont par ailleurs signalé que la mise en œuvre ne pourra pas être entièrement réalisée pour la prochaine livraison de données en février ou mars 2027, qui portera sur les données de l'année de mesure 2026.

Nous sommes conscients que cette transition peut impliquer des adaptations techniques et organisationnelles supplémentaires pour les cliniques. Il est donc d'autant plus important d'examiner les nouvelles directives suffisamment tôt, afin d'identifier les éventuels problèmes de mise en œuvre avant la livraison définitive des données et de les clarifier avec le secrétariat de l'ANQ.

Contexte et perspectives

En adoptant le format SpiGes, l'ANQ soutient l'objectif visant à établir des définitions et des structures de données uniformes à l'échelle nationale. Cette adaptation s'inscrit également dans la lignée des efforts de l'Office fédéral de la statistique (OFS) visant à mettre en œuvre le principe « Once-Only ». L'objectif est de renoncer à l'avenir à des relevés ou à des livraisons de données supplémentaires et de pouvoir obtenir directement depuis la plateforme SpiGes les données nécessaires aux mesures ANQ. L'ANQ s'aligne ainsi sur les évolutions législatives prévues. Les travaux nécessaires en vue d'un accès direct aux données via la plateforme SpiGes ont déjà commencé. Nous vous informerons en temps utile des développements ultérieurs et de la marche à suivre prévue. Veuillez également consulter les informations à ce sujet dans les Updates mensuels de l'ANQ.

Nous vous prions également de bien vouloir transmettre ces informations aux services concernés au sein de votre clinique, en particulier aux personnes responsables du traitement des données et de l'informatique. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de votre soutien dans la mise en œuvre de ces nouvelles directives.

Cordialement

Muriel Haldemann
Responsable du domaine psychiatrie

A handwritten signature in black ink, reading 'M. Haldemann'.

Stephan Tobler
Responsable du domaine réadaptation

A handwritten signature in black ink, reading 'S. Tobler'.

Contacts :
rehabilitation@anq.ch
psychiatrie@anq.ch